

# FAIRE DECOUVRIR VOTRE METIER

## PMSMP - Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel

« Les PMSMP permettent de découvrir un métier, un secteur d'activité, de confirmer un projet professionnel ou d'initier une démarche de recrutement »



Tout jeune accompagné par la Mission Locale peut mobiliser au cours de son parcours professionnel une période de stage, non rémunérée, appelée Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel (PMSMP), d'une durée maximale de 15 jours.

Une convention doit être signée en amont du stage entre l'employeur, le jeune et la Mission Locale afin de définir le cadre (période, durée, objectifs, tutorat...) et garantir une couverture sociale.

## Quels employeurs peuvent mettre en place une PMSMP ?

Toutes les entreprises du secteur public ou privé, disposant d'un numéro de SIRET.

## Objectifs

- Découvrir un secteur d'activité ou un métier : le stage permet de découvrir le monde de l'entreprise et de guider les choix de carrière
- Confirmer un projet professionnel : la cohérence entre le projet professionnel du jeune et la réalité de l'entreprise sont ainsi vérifiées. C'est aussi un temps indispensable pour développer les connaissances et compétences
- Initier une démarche de recrutement : un temps utile pour valoriser les savoir-faire et savoir-être du jeune en condition de travail et pour faciliter l'accès à l'emploi

## Quelles plus-values pour vous ?

- Sensibiliser les jeunes à vos métiers, pour encourager des vocations
- Transmettre une vision réaliste des métiers peu connus ou méconnus
- Evaluer les aptitudes et les capacités des jeunes en vue d'une embauche

 <https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/formation-des-demandeurs-d-emploi/article/periodes-de-mise-en-situation-en-milieu-professionnel-pmsmp>

**Contactez votre Mission Locale !**